

◆ Objectifs de la prestation :

Etablir un lien entre l'entreprise et les secours extérieurs susceptibles d'intervenir sur le site :

- Préparer et préciser les modalités d'intervention des sapeurs pompiers en cas d'incendie, d'accident, se produisant dans l'enceinte de l'établissement ;
- Fixer les conditions dans lesquelles les intervenants s'apporteront un soutien technique mutuel, pour l'ensemble des acteurs pouvant intervenir en situation de crise.

◆ Contexte réglementaire :

Des plans d'intervention pourront être établis pour les pompiers de l'établissement ou pour les services de secours publics. (Editions législatives : chapitre 11 : 106-2°)

◆ Missions :

Interface avec les sapeurs pompiers :

- ◆ Etablir une relation avec les sapeurs pompiers susceptibles d'intervenir sur le site ;
- ◆ Etablir un plan d'action commun facilitant l'intervention des secours extérieurs en cas de sinistre sur le site :
 - Définition d'une organisation,
 - Définition de documents et d'informations à mettre à disposition,
 - Définition des rôles et missions des intervenants...
- ◆ Etablir des exercices communs pour la validation et la mise en application de l'organisation établie ;
- ◆ Etablir des visites et des échanges périodiques entre chaque intervenant.

◆ Organisation :

En premier lieu, il est indispensable pour l'intervenant de connaître l'entreprise, son fonctionnement, l'organisation existante... guidé par le personnel du site et accompagné d'un interlocuteur privilégié pour la durée de la mission.

Des échanges avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) et les pompiers intervenants sur le site sont ensuite nécessaires. Il est essentiel d'établir une communication et une concertation entre l'entreprise et les sapeurs pompiers pour la mise en place d'une organisation.

◆ Réalisation :

Des visites et des échanges avec l'entreprise sont organisés, ainsi qu'avec les sapeurs pompiers.

La définition de l'organisation, des procédures et des documents à mettre en place sur le site sont proposées. L'entreprise les valide et se charge de leur mise en œuvre. L'organisation sera validée par la mise en place d'un exercice commun.

Un accompagnement pourra être proposé, permettant d'effectuer un bilan périodique.

◆ Particularité :

Une condition indispensable à la réalisation et au bon déroulement de cette prestation est l'intérêt et l'implication du SDIS concerné.

**Conseils techniques dans l'interface
avec les sapeurs pompiers et
suivi personnalisé.**

Votre prestation

Référence : DEC-INC ORG 01

**Durée : Le temps de la prestation sera fonction de
votre établissement et de l'implication des
intervenants.**